

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015

- Dans le cadre de l'opération de mise en conformité des captages et réseaux AEP (Voir les bulletins municipaux N°57 de septembre 2014 et N°59 d'avril 2015), il est décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles : B 509 – 510 pour l'implantation du réservoir de Masminiet, partie de F 229 et 247 au lieudit La Vène et Peyrou pour le périmètre de protection de la source de La Vène, partie de J 400 pour l'implantation du réservoir du Cayrol et partie de J 498 pour le périmètre de protection de la source du Cayrol.
- Il est décidé de choisir l'offre de location à la société ITAS Sud, de préférence à la vente, de la parcelle K 667 (154 m²) pour l'installation d'un relais multiservices numérique :
 - Location de 800 € par an avec un bail de 30 ans
 - Achat au prix de 8000 €
- Il est convenu de réaliser le dénombrement de la voirie communale et le kilométrage correspondant, base de calcul de la Dotation Solidarité Rurale qui sera soumis à enquête publique.
- Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur une limitation éventuelle du tonnage pour le pont au lieu-dit Millas à Moulin-Mage : Avis négatif.
- Il est approuvé la décision modificatrice du budget pour l'acquisition de mobilier scolaire.
- Il est décidé à l'unanimité du tarif, applicable à compter du 10/09/2015, pour l'accueil des enfants :
 - Accueil du matin (7H30 – 9H05) : 15 €/enfant/période (5 périodes dans l'année scolaire)
 - Accueil du soir (16H15 – 18H15) : 15 €/enfant/période
 - Accueil mercredi après-midi : 6 €/enfant/mercredi
 - Occasionnel : accueil du matin ou du soir : 3 €/enfant
- Pour assurer les activités périscolaires 2015-2016, le Maire est autorisé à établir les conventions nécessaires avec les partenaires Radio Lacaune, Ellem, Déguisotheque et UFOLEP.
- Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est accepté le déclassement du domaine public de partie de chemin aux Longagnes au profit du demandeur LIPRENDY Fabrice qui devra supporter tous les frais afférents à la procédure.
- Il est convenu d'un tarif de 14 €/m² pour la préparation des chemins avec mise en place de tout venant en vue des travaux de revêtement de voie privée (lors des interventions sur la voie publique proche)
- Pour information est présentée la situation des travaux en cours sur la commune, le cadre réglementaire des mazades et les éventuelles évolutions de l'intercommunalité.